



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : personnel

Question écrite n° 7334

Texte de la question

M. Alain Fabre-Pujol attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation des médecins-inspecteurs de santé publique. Ces médecins et spécialistes de santé publique représentent l'interface entre le monde médical et le monde administratif. Depuis plusieurs années, de nombreux rapports ont souligné l'insuffisance de leurs moyens d'action et l'inadaptation des structures existantes pour mettre en place des actions de santé publique visant à la préserver et à l'améliorer. Les mesures sectorielles prises à la suite de ce constat ont eu pour conséquence le morcellement des difficultés et des solutions ainsi que des lieux de décisions. Cette dispersion contribue à l'absence de cohérence dans la politique de santé publique. En conséquence, il lui demande de lui préciser ces objectifs à la fois vis-à-vis du statut de ces personnels, mais également pour améliorer et renforcer la politique de santé publique.

Texte de la réponse

La ministre de l'emploi et de la solidarité est particulièrement attentive aux conditions de travail, au statut et aux modalités de recrutement des médecins inspecteurs de santé publique (MISP). Les MISP tiennent en effet un rôle tout à fait primordial dans la conduite des politiques de santé publique et de sécurité sanitaire. C'est pourquoi la ministre de l'emploi et de la solidarité a engagé en 1998 une réflexion de fond sur les problèmes rencontrés par les MISP. Cette réflexion largement concertée a, d'ores et déjà, permis de mettre en oeuvre des actions à court terme et d'engager un travail à plus long terme. Les actions à court terme se traduisent par deux mesures inscrites en loi de finances 1999 : un repyramidage budgétaire permettant de créer six emplois de MISP ayant accès à la hors échelle A, et une revalorisation à concurrence de 0,8 MF de la prime de sujétion spéciale, qui permettra de corriger partiellement les actuelles inégalités de répartition de cette prime entre les membres du corps. Parallèlement à ces mesures, un plan d'action global en faveur des médecins inspecteurs de santé publique est en cours de préparation. Ce plan comprend plusieurs grands axes : un renforcement des effectifs du corps, la priorité en ce domaine consistant à pourvoir les emplois actuellement vacants. Un recentrage de l'activité des MISP sur leurs missions de santé publique, qui passe par une redéfinition des tâches à accomplir. La réflexion engagée par les services du ministère dans ce domaine est sur le point d'aboutir et il est envisagé, après concertation avec le corps, de donner des instructions aux chefs de service déconcentrés afin de préciser les missions qui relèvent des MISP. Une réflexion sur les conditions de travail : définition d'une organisation de référence des services déconcentrés, clarification des relations entre les inspections des DRASS, d'une part, et l'administration centrale, les agences techniques et les ARH, d'autre part, formation continue des MISP, programmation et évaluation de l'activité. Une poursuite des discussions engagées au niveau interministériel sur les aspects indemnitaires et statutaires. Un renforcement de la politique menée par le ministère de l'emploi et de la solidarité pour valoriser et encourager la mobilité professionnelle des MISP, à travers un suivi plus étroit et personnalisé des déroulements de carrière. Cet ensemble de dispositions devrait ainsi permettre aux MISP d'exercer pleinement leur fonction d'experts en santé publique tout en renforçant l'attractivité de ce corps de fonctionnaires.

Données clés

Auteur : [M. Alain Fabre-Pujol](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7334

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1997, page 4453

Réponse publiée le : 22 février 1999, page 1118